

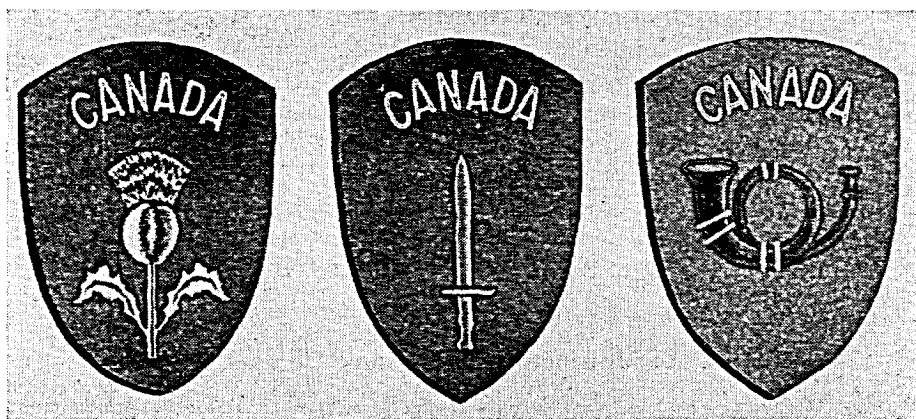
d'Amérique. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique informera toutes les parties au Traité de l'Atlantique-Nord de la date de réception de chacune de ces notifications et de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

#### ARTICLE IV

Le présent Protocole, dont les textes en français et anglais font également foi, sera déposé dans les archives du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Des copies certifiées conformes seront transmises par celui-ci aux gouvernements de toutes les autres parties au Traité de l'Atlantique-Nord.

En foi de quoi, les plénipotentiaires désignés ci-dessous ont signé le présent protocole.

Fait à ..... le ..... 19.....



*Photo: Défense nationale*

#### INSIGNE D'ÉPAULE POUR LES FORCES CANADIENNES DE L'OTAN

On voit ici les insignes d'épaule que porteront les membres des trois principaux bataillons de la nouvelle 27<sup>e</sup> brigade d'infanterie du Canada en Europe. A gauche, apparaît l'insigne du « 1<sup>er</sup> Canadian Highland Battalion »; au centre, celui du 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie canadien; à droite, celui du 1<sup>er</sup> bataillon des Fusiliers canadiens. Les autres unités de la brigade porteront le même insigne gris français sans autre indication au-dessous du mot « CANADA ».